

L'ajournement

fait et cause pour eux à la Chambre sur des questions comme la récupération des pensions de vieillesse ou la TPS. En fait, les gens ont l'impression que les députés leur disent: «Nous savons mieux que vous ce qui est bon pour vous.» Par conséquent, ils pensent que leurs points de vue ne sont pas défendus à la Chambre.

Ce qui ne fait que renforcer le sentiment qui s'est fait jour après l'échec de l'Accord du lac Meech, à savoir que les choses s'étaient faites dans le plus grand secret et non au vu et au su de tous. Dorénavant, il est important que tout soit fait publiquement et que les gens comprennent sur quoi on se fonde pour faire tel ou tel compromis.

Un sondage récent a révélé, comme vous le savez peut-être, monsieur le Président, que 60 p. 100 des Canadiens pensent que le gouvernement cherche à marquer des points politiques en présentant ces propositions constitutionnelles et que 51 p. 100, un peu plus au Québec, estiment que ces propositions devraient, au bout du compte, être approuvées par un référendum national.

Je voudrais ce soir demander au secrétaire parlementaire s'il peut garantir que le gouvernement va soumettre ses propositions constitutionnelles définitives à un référendum national pour que la population puisse les approuver ou les rejeter.

[Français]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le 28 mai 1991, l'honorable député de Don Valley-Est a demandé au gouvernement du Canada de s'engager à accepter, sans les modifier, les recommandations du Parlement concernant la Constitution. Et il a également demandé que le gouvernement promette de traiter la question de façon ouverte.

Monsieur le Président, le gouvernement actuel a pris un engagement que je tiens à réitérer pour le bénéfice de tous. En collaboration avec la population et le Parlement du Canada, de même qu'avec les provinces, le gouvernement du Canada tentera au grand jour de s'entendre sur une convention constitutionnelle expresse.

Dans le cadre des audiences qu'il organise d'un océan à l'autre, le Comité mixte spécial écoutera les points de vue des groupes et des citoyens intéressés sur la façon d'améliorer la Constitution. Toutefois, les deux Chambres voudront connaître les points de vue des assemblées législatives des provinces qui représentent, monsieur le Président, également la population du Canada et qui

doivent, comme on le sait, autoriser formellement les modifications constitutionnelles. Dans ces circonstances, je pense qu'il ne conviendrait pas que nous fermions prématurément la porte sur le processus d'amélioration de notre Constitution canadienne.

Si nous espérons déclencher un processus qui est vraiment ouvert, monsieur le Président, il nous faut étendre la participation à d'autres groupes et particuliers, plutôt que de tenter de la restreindre. L'exclusion de tout le monde, sauf les députés, de cette assemblée serait tout à fait contraire à l'objectif de démocratisation du système de modification de notre Constitution canadienne. C'est pourquoi les travaux du Comité mixte spécial sont essentiels au dégagement d'un consensus national.

Monsieur le Président, c'est la population du Canada, par l'entremise de cette Chambre et des assemblées législatives des provinces, en s'exprimant individuellement, qui décidera finalement du contenu de sa Constitution.

J'encourage le député de Don Valley-Est à jouer un rôle actif dans le processus au cours des mois qui viendront. La Chambre, monsieur le Président, aura le dernier mot dans le dossier constitutionnel, selon les règles de notre Constitution.

[Traduction]

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de revenir sur une question posée au solliciteur général, le 17 juin dernier, concernant le Service correctionnel du Canada.

On craignait alors qu'une grève des employés de ce service compromette la sécurité dans nos établissements correctionnels. Heureusement, cette grève ou ce retrait des services ne s'est pas produit. En conséquence, même si la crainte de problèmes importants n'était pas fondée, elle fait partie du passé. La question supposait toutefois d'autres problèmes qui ne sont toujours pas résolus.

Par hasard, hier, pendant une visite que je faisais à l'établissement de sécurité maximale situé à Edmonton, en Alberta, on a fait allusion à de tels problèmes entre la direction et le personnel. En outre, soit dit en passant, ce matin le gouvernement nous a saisis d'un nouveau projet de loi sur le Service correctionnel du Canada portant également sur un certain nombre de questions reliées à ce sujet.